

## **Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CAPA d'accès à la hors classe des agrégés du 15 mai 2019**

Tout d'abord, les élus du Sgen-CFDT souhaitent exprimer leurs inquiétudes au sujet du projet de loi dit de « Transformation de la Fonction publique » actuellement examiné en séance de l'Assemblée nationale. La CFDT a déposé une centaine d'amendements sur l'avant-projet de loi. Certains ont été pris en compte mais le Gouvernement a refusé de revenir sur ses positions relatives aux instances traitant des questions individuelles (CAP). Sur la base de ce constat, la CFDT a voté contre l'avant-projet de texte et continue de porter ses propositions en direction des Parlementaires pendant la discussion du projet de loi et lors de toutes les concertations et négociations qui découleront de ce projet de loi.

Les élus CFDT sont attachés au dialogue social et continueront à tout mettre en œuvre pour le faire vivre quelle que soit l'évolution des instances paritaires.

La campagne d'accès à la hors-classe 2018 concerne deux populations de promouvables : des collègues ayant bénéficié d'un rendez-vous de carrière et d'autres non.

Le Sgen-CFDT regrette que le ministère ait refusé que certains avis et appréciations émis en 2018 pour les collègues n'ayant pas bénéficié de rendez-vous de carrière soient réexaminés. Ce réexamen est nécessaire car plusieurs dysfonctionnements ont été signalés en 2018 tant par les évalués que par les évaluateurs.

Quelques exemples :

- certains collègues ont eu la désagréable surprise de voir leurs avis revus à la baisse par rapport à la campagne 2017 alors que leur investissement est toujours important.
- certains chefs d'établissement ont attribué peu voire pas d'avis "Très satisfaisant".
- l'avis formulé par les corps d'inspection lors de cette campagne n'est pas toujours cohérent avec la note pédagogique détenue dans le système précédent.
- les collègues concernés n'auront pas l'opportunité de bénéficier d'un rendez-vous de carrière alors que leur dernière inspection est parfois ancienne.

### **Nous demandons à nouveau qu'une réflexion soit menée pour évaluer équitablement la valeur professionnelle de tous les promouvables qui n'ont pas bénéficié du RDV de carrière.**

Selon la note de service du 18/03/2019, "la carrière des agrégés a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide". Le barème utilisé depuis 2018 va dans ce sens et constitue une avancée par rapport aux années précédentes. En effet, 15 promouvables au 11e échelon ne sont pas dans la liste des proposés contre 55 l'an passé.

Tous les collègues dont le barème est de 165 points ne sont pas retenus pour examen en CAPN. Le critère utilisé pour le choix des collègues proposés semble être l'ancienneté dans le corps. Ce critère est-il le plus pertinent ?

La note de service indique qu'« une opposition à promotion à la hors classe pourra être formulée dans des cas très exceptionnels ». Trois oppositions à promotion ont été formulées pour des collègues en rang utile. Comme les années précédentes, les élus du Sgen-CFDT demandent que ces personnels soient suivis et bénéficient de l'accompagnement nécessaire pour que soit levée l'opposition à promotion.

Un des objectifs de l'accord PPCR est de faire progresser l'égalité hommes/femmes. Le bilan social du Ministère fait apparaître un retard de carrière pour les femmes pourtant majoritaires au sein de l'Éducation Nationale. Alors que les femmes représentent 46,6 % des promouvables de cette campagne pour notre académie, elles ne sont que 43,3 % des proposés pour la CAPN. Conformément aux valeurs de la CFDT, nous demandons à ce que les travaux de cette CAPA rétablissent l'équité et avons des propositions en ce sens.